

LES FICHES MEMOS

N°1 LA RESTAURATION :

COMMENT CA MARCHE !



La restauration est une des grandes priorités de l'action sociale ministérielle. Il est important qu'elle puisse répondre aux attentes des agents en matière de prix mais également en matière de qualité.

Dans le Val d'Oise 3 dispositifs sont proposés aux agents en fonction de leur lieu de résidence administrative.

1. LE RESTAURANT INTER ADMINISTRATIF

C'est un restaurant qui sert des repas aux agents des services relevant des administrations d'au moins deux ministères ou d'un ministère et d'une administration d'un autre versant de la fonction publique. L'agent bénéficie de subventions importantes réduisant considérablement le « coût réel » de son repas.

Il y en a un dans le Val d'Oise situé à Cergy.

2. LES RESTAURANTS CONVENTIONNES :

Lorsqu'il n'y a pas de RIA ou de restaurants financiers suffisamment proches, des conventions peuvent être passées avec des structures extérieures. Il peut s'agir d'un restaurant d'une autre administration. Dans le Val d'Oise il y a le restaurant de l'hôpital de Pontoise, le restaurant du conseil départemental et le restaurant « Les Beaux soleils » à Osny.

Cela permet aux agents concernés de pouvoir bénéficier d'un tarif subventionné.

3. LES TITRES-RESTAURANT AVEC LA CARTE BIMPLI :

Les agents ne pouvant avoir recours aux trois premières solutions, bénéficient d'une carte BIMPLI alimentée chaque mois de 6 € par jour, dans la limite de 18 tickets par mois, pour un agent à temps plein. C'est la correspondante sociale qui calcule le montant pour chaque agent en fonction de ses jours de présence. (**ATTENTION** : IL Y A EN GENERAL UN DECALAGE DE DEUX MOIS).

Vous souhaitez d'autres informations complémentaires : contacter la boîte de la délégation :

actionsociale.95@finances.gouv.fr

Nous sommes là pour répondre à toutes vos questions